

**Nombre de membres :**

En exercice : 66  
Présents : 52  
Votants : 54

Le 17 décembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

**Date de convocation** : 10 décembre 2020

**Secrétaire de séance** : M. Marcel BANDET

**Présents**

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSE Emmanuel	
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	EL-AZOUZI Sophie	Pouvoir à Philippe RODRIGUEZ
Belley	GONDARD Olivier	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Béon	LE CERF Céline	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Chazey-Bons	NARDIN Philippe	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	Pouvoir à Régis CASTIN
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	

Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliou	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	BOUVIER Georges	
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	BOUSCAUD Alexandre	BOUCHISSE Corinne (suppléante)
Virignin	BANDET Marcel	

#### Excusés

Belley	RIOU Claudie
Belley	DA COSTA Angelica
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry
Brens	FRATI Francis
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier
Talissieu	DEGUISNE Sabrina
Vongnes	GUILLON Pascale

#### Absents

Ambléon	BIONDA Annie
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric
Champagne en Valromey	JUILLET Claude
La Burbanche	MARIE Patrick

**LE QUORUM EST ATTEINT**

#### MOUVEMENTS DE SALLE :

Sortie de la salle de M. Jean-François BIJOT à 20h31.

## ORDRE DU JOUR :

- Intervention du lieutenant-colonel TUREL pour une présentation du Centre du Service Militaire Volontaire d'Ambérieu en Bugey
- Information des vice-présidents sur les réunions de commission
- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2020

1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance
2. **Délibération :** Compte rendu des décisions prises entre le 11 novembre et le 8 décembre 2020
3. **Délibération :** Convention d'objectifs avec l'Office du Tourisme
4. **Délibération :** Désignation d'un représentant à Grande Traversée Jura
5. **Délibération :** Provisions pour risques : locations des bâtiments « Catcel » et « Olivier Frères » sur la commune de Groslée-Saint-Benoît
6. **Délibération :** Provisions pour risques : contentieux avec la commune de Magnieu concernant les attributions de compensation
7. **Délibérations :** Décisions modificatives
  - Décision modificative n°1 : budget annexe gestion des déchets
  - Décision modificative n°1 : budget annexe ZA en Sauvy à Virieu-le-Grand
  - Décision modificative n°2 : budget annexe Orofusion
  - Décision modificative n°2 : budget annexe port de plaisance
  - Décision modificative n°2 : budget annexe maisons médicales
  - Décision modificative n°2 : budget principal
8. **Délibération :** Réajustement des subventions versées du budget principal vers les budgets annexes pour l'exercice 2020
9. **Délibération :** Autorisation donnée à la présidente pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021
10. **Délibération :** Convention triennale avec l'UCAB
11. **Délibération :** Village entreprises : choix du prestataire
12. **Délibération :** Aide à l'immobilier d'entreprises : modification du dispositif d'aide et reconduction de la délégation de compétence au Département
13. **Délibération :** Actualisation du plan de financement du centre aquatique (CAR)

14. **Délibération :** Tableau des emplois, création de poste
15. **Délibération :** Grille tarifaire de la redevance spéciale collecte des déchets
16. **Délibération :** Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.
17. **Délibération :** Avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement
18. **Délibération :** Convention avec la Mission Locale Plaine de l'Ain
19. **Délibération :** Participation à la SEM Les Energies de l'Ain (LEA)
20. **Délibération :** Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)
- Information sur le journal communautaire
  - Information sur les actualités de début d'année

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Intervention du lieutenant-colonel TUREL pour présenter le Service Militaire Volontaire (SMV). Créé à Ambérieu en Bugey en 2017, ce SMV vise la formation et l'insertion des jeunes français de 18 à 25 ans, en situation de décrochage scolaire. Par ce biais, ils s'engagent avec l'armée française sur 8 à 12 mois pour suivre plusieurs formations en internat : une formation militaire initiale, une formation pour acquérir et renforcer les savoirs de base (passage du permis de conduire, mise à niveau en français et en mathématique, savoir être, ...) et enfin une formation professionnelle. 80% des jeunes qui suivent la totalité de la formation trouvent un emploi à l'issue du SMV.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

Elle précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement audio sera archivé avec le compte rendu.

Elle demande aux conseillers communautaires d'annoncer leur nom et leur commune avant chaque intervention de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu, et de signaler toute sortie de la salle.

Philippe RODRIGUEZ intervient pour rendre hommage à Michel DUCCELLIER brutalement disparu la semaine précédente.

Ancien maire de Nattages, 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes de Belley Bas Bugey, et vice-président du Syndicat du Haut Rhône, il laissera l'image d'un honnête homme, humain, mesuré, toujours respectueux, doté d'une voix profonde, juste, qu'on écoutait. C'était également un homme de conviction et un homme d'engagement.

- **Information des vice-présidents sur les réunions de commission**

- o Commission Tourisme, patrimoine, culture et sport

Regis CASTIN revient sur les points suivants :

- Le CODIR de l'Office du Tourisme est désormais installé avec comme président Régis CASTIN et Jean-Pierre ROPELE comme vice-président.
- Le plan de développement touristique de la moyenne montagne de l'Ain, piloté par Aintourisme, va déployer selon 3 axes stratégiques :
  - o Structurer et différencier l'offre vers un tourisme 4 saisons, durable et éco-responsable.
  - o Définir une stratégie marketing unique à l'échelle du territoire concerné et mettre en place une nouvelle gouvernance et rationaliser les structures d'exploitation.
  - o Concernant la gouvernance, les statuts du Syndicat Mixte du Retord seront amenés à évoluer avec l'entrée des communautés de communes à la place des communes en cohérence avec la compétence tourisme et une extension de son périmètre d'action en intégrant les stations d'Hauteville. Pour Bugey Sud, la CCBS devra se substituer à la commune de Haut Valromeys.
- Une rencontre a eu lieu avec la communauté de communes Usse et Rhône concernant un projet de valorisation de l'Espace Naturel Sensible du Massif du Grand Colombier. L'idée est de consolider la volonté de travailler ensemble à la qualification de ce site majeur du territoire. L'objectif est de définir un projet global à décliner sur plusieurs années avec une logique de massif intégrant notamment le sommet du Colombier, et Sur Lyand. Un comité de sites de l'ENS Massif du Grand Colombier se tiendra le 21 janvier 2021 pour définir les orientations de ce projet.

o Commission cycle de l'eau

Pierre COCHONAT intervient concernant la GEMAPI et plus particulièrement :

- La gestion quantitative de la ressource en eau avec de nombreuses données sur le suivi piézométrique à valoriser (sauf sur la partie sud du territoire), et l'absence globale de données sur les sources karstiques.
- L'optimisation de la ressource avec un plan de gestion ressource en eau (PGRE), pour développer la récupération et stockage de la ressource en toitures.
- Un projet important pour la réhabilitation environnementale du Séran à Artemare et Talissieu qui va nécessiter l'organisation de réunions spécifiques sur le terrain avec les maires concernés.

Pour le groupe de travail sur le transfert de la compétence Eau/Assainissement, compte tenu du nombre de membres, il a été décidé de travailler en ateliers par secteur avec des rapporteurs (Madame MARCHAND, Messieurs BANDET et BOLON) qui seront amenés à participer à la préparation des prochaines réunions.

o Commission cadre de vie

Francine MARTINAT présente :

- Le bilan intermédiaire du contrat de ville et ses principaux volets : insertion professionnelle, conseil citoyen, réhabilitation des logements sociaux, gestes éco-citoyens, renforcement des liens entre quartiers, parentalité avec le collectif 0-6 ans, médiation culturelle, accès à la santé pour tous, lutte contre la délinquance, et développement de l'esprit citoyen.
- Les enjeux et priorités de la politique de la ville.

Elle rappelle également qu'il conviendra de se positionner sur la compétence mobilité avec la Région. Un questionnaire sur la problématique du vélo est en cours.

Concernant le logement, la commission d'attribution des logements travaillera sur l'accompagnement des primo arrivants.

o Commission cadre de vie

Sylvie SCHREIBER présente le dispositif de cabine de téléconsultation qui sera mis en place dès janvier pour lutter contre la désertification médicale. La CCBS a en effet souhaité répondre favorablement à l'initiative du département pour permettre la mise à disposition d'une cabine de téléconsultation à Belley, Ilot Grammont.

Cette installation s'inscrit dans une réflexion plus vaste avec le projet de maisons France services et de CLIC. La CPTS est associée à ces projets pour intégrer des médecins du territoire aux téléconsultations, coordonner les parcours de soins et les prises de rendez-vous.

Une communication sera faite en lien avec le département, une présentation sur site est prévue auprès des services de santé, des membres de la commission.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2020

Marcel BANDET souhaite que son intervention concernant l'aire d'accueil des gens du voyage soit reprise dans le compte rendu. Il demandait notamment qu'un rendez-vous soit pris avec madame le maire de Virignin concernant les éventuels passages de l'été 2021.

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance. Marcel BANDET se porte candidat.

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

2. Compte rendu des décisions prises

Pauline GODET propose au conseil communautaire de prendre acte des décisions suivantes :

- Conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants suivants :

Marché Avenant	Numéro	Date de signature	Objet	Attribitaire	Montant HT	Montant TTC	Décision
Avenant		09/11/2020	Avenant n°3 au marché pour Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) centre aquatique <i>Prestation supplémentaire pour étude des fréquentations prévisionnelles</i>	ESPELIA 34000 Montpellier	Plus-value de 1 600 € soit nouveau montant de marché 142 175 €	170 610,00 €	DEC-2020-231

Avenant		16/11/2020	Avenant n°1 au marché de prestations de nettoyage des locaux de la CCBS Prestations supplémentaires liées à la crise sanitaire de la Covid-2019	BP INNOVIS 01300 Chazey-Bons	Augmentation du montant maximum annuel de commandes de 60 000 € HT à 70 000 € HT (soit plus-value de 10 000 € HT)		DEC-2020-238
Avenant		17/11/2020	Avenant n°1 au marché de Collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires - lot n°1 Emballages ménagers	Groupement SIBUET Environnement (mandataire) / SME Environnement 73390 Chamoux sur Gelon	Modification de l'article 10,3 Variation des prix du CCAP afin de prendre en compte le report de la date de commencement d'exécution des prestations (fixée initialement au 1er/09/2020) au 1er/11/2020		DEC-2020-239
Avenant		17/11/2020	Avenant n°1 au marché de Collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires - lot n°2 journaux, magazines et prospectus	SIBUET Environnement 73390 Chamoux sur Gelon	Modification de l'article 10,3 Variation des prix du CCAP afin de prendre en compte le report de la date de commencement d'exécution des prestations (fixée initialement au 1er/09/2020) au 1er/11/2020		DEC-2020-239
Avenant		17/11/2020	Avenant n°1 au marché de Collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires - lot n°3 verre	SME Environnement 84000 Avignon	Modification de l'article 10,3 Variation des prix du CCAP afin de prendre en compte le report de la date de commencement d'exécution des prestations (fixée initialement au 1er/09/2020) au 1er/11/2020		DEC-2020-239
Marché	2017-1-62	23/11/2020	Marché subséquent n°62 à l'accord-cadre n°2017 Travaux de voirie sur la commune de Culoz, VCu52 rue Rancot	Groupement SER TPR (mandataire) / SER SEMINE 74390 La Ravoire	108 435,75 €	130 122,90 €	DEC-2020-240

Marché	2020-0000000020-00	24/11/2020	Travaux de réfection de la toiture du boudrome de Belley	ETANDEX 69150 Décines-Charpieu	165 051,00 €	198 061,20 €	DEC-2020-241
Marché	2020-0000000021-00	23/11/2020	Travaux de mise en place d'un poste de relèvement sur le site du port de Virignin	SOGEDO 69291 Lyon	14 834,49 €	17 801,39 €	DEC-2020-250
Marché	2020-0000000022-00	23/11/2020	Travaux de réfection de la toiture du hall bassin de la piscine	4ASBEST 01300 Chazey-Bons	33 284,06 €	39 940,87 €	DEC-2020-251
Marché	2020-0000000023-00	01/12/2020	AMO pour la gestion de la post-exploitation de l'ancienne décharge des Erruts	TAUW 21000 Dijon	39 660,00 €	47 592,00 €	DEC-2020-268

- Conclusion des décisions du Bureau exécutif suivantes

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
16/11/20	Convention de prêts d'objets issus du Musée Escala Haut Rhône avec l'EID	Prêt gracieux à la Maison du Marais pour l'exposition Aquascopie jusqu'au 31/12/22	DEC-2020-234
16/11/20	Convention de mise à disposition d'un local dans le quartier prioritaire de Belley	. Local mis à disposition par Dynacité . Convention avec les associations animant le quartier . Durée : un an reconductible	DEC-2020-237
30/11/20	Convention cadre de gestion des milieux aquatiques en marges géographiques CCBS/SR3A	Compétence GEMAPI	DEC-2020-248
30/11/20	Convention de servitudes avec Enedis pour l'enfouissement d'une ligne électrique dont le tracé emprunte une parcelle propriété de la CCBS à Béon	Enfouissement d'une ligne électrique 400 volts (D995) Indemnité versée par Enedis de 22 €	DEC-2020-258
30/11/20	Convention avec l'association Métis'sage pour le projet « Design, folklore mondial et art textile »	. 18 ateliers de 10/20 à 05/21 . CCBS : 4 000 € . DDCS et CAF cofinanceurs pour 4 000 €	DEC-2020-259
30/11/20	Avenant au contrat de bail professionnel avec madame Sabrina La Barbera	Arrivée d'une psychomotricienne en colocation au 1/12/20	DEC-2020-260
07/12/20	Convention avec la Région AURA pour l'occupation de locaux	Prêt gracieux pour un logement au Lycée du Bugey pour les artistes en résidence (Compagnie Groupe Nuits)	DEC-2020-273

- Conclusion des décisions suivantes

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
<b>Pôle ressources</b>				
20/11/20	Migration de la messagerie actuelle	2 520,00 € mise en service 672,48 €/mois abonnement	Megao 26000 Valence	DEC-2020-245
20/11/20	Optimisation du système d'information	29 499,60 €	Megao 26000 Valence	DEC-2020-246
25/11/20	Contrat de prestations informatiques	1 680,00 €	Megao 26000 Valence	DEC-2020-254
26/11/20	Achat de 4 ordinateurs dans le contexte crise sanitaire	4 240,28 €	EPC Maintenance informatique 73100 Aix les Bains	DEC-2020-255



26/11/20	Achat de stations d'accueil dans le contexte crise sanitaire	1 799,04 €	EPC Maintenance informatique 73100 Aix les Bains	DEC-2020-256
26/11/20	Achat de matériels informatiques	1 757,20 €	EPC Maintenance informatique 73100 Aix les Bains	DEC-2020-257
02/12/20	Edition du magazine intercommunal	3 514,50 €	Imprimerie Gonnet 01300 Belley	DEC-2020-272
04/12/20	Redevance pour la reproduction numérique et papier d'articles de presse pour diffusion interne	1 100,00 €	Centre français d'exploitation du droit de copie	DEC-2020-279
04/12/20	Commande de bons cadeaux auprès de l'UCAB Belley	8 850,00 €	UCAB 01300 Belley	DEC-2020-278
07/12/20	Prestation imprimé publicitaire communication publique	4 687,91 €	La Poste	DEC-2020-280
<b>Pôle techniques</b>				
20/11/20	Achat de chlorilong pour la piscine intercommunale de Belley	2 010,53 €	PropColor 73000 Chambéry	DEC-2020-233
20/11/20	Pose de poteaux sur la commune de Culoz	1 752,00 €	Ser Semine 74270 Chêne en Semine	DEC-2020-235
20/11/20	Elagage et débroussaillage sur la commune de Virieu le Grand	1 080,00 €	Pesenti Bruno 01300 Arboys en Bugey	DEC-2020-236
20/11/20	Achat de composteurs individuels et collectifs	7 848,72 €	Quadria Environnement 33127 St Jean d'Ilac	DEC-2020-242
20/11/20	Entretien des fossés sur la commune de Haut Valromey	2 268,00 €	Michel Bornarel 01260 Hotonnes	DEC-2020-243
20/11/20	Elagage et curage de fossés sur la commune de Cressin Rochefort	2 526,00 €	Agri Défis 01260 Sutrieu	DEC-2020-244
25/11/20	Curage des grilles des eaux pluviales sur la commune de Vongnes	3 000,00 €	Aoste Vidange 38500 Voiron	DEC-2020-253
25/11/20	Fauchage et élagage sur les voies communales	11 154,00 €	YM Entreprise 01110 Hauteville Lompnès	DEC-2020-261
27/11/20	Gestion des boisements en rivière – prévention des risques inondation	1 536,00 €	Jonathan Pellegrini 01510 Pugieu	DEC-2020-262
27/11/20	Création d'un goya à l'alpage du Colombier	12 528,00 €	Fontaine TP 01300 Belley	DEC-2020-263
27/11/20	Elagage et débroussaillage sur la commune de Marignieu	1 560,00 €	YM Entreprise 01110 Hauteville Lompnès	DEC-2020-264
27/11/20	Création d'un beach volley à la piscine intercommunale de Belley	3 400,00 €	Xavier Vistalli 01300 Brens	DEC-2020-265
27/11/20	Diagnostic amiante plomb avant travaux à l'Ehpad	30 150,00 €	ATP Expertises 01300 Belley	DEC-2020-266
27/11/20	Abri de jardin pour la piscine intercommunale à Belley	1 460,40 €	Manutan collectivités 79074 Niort Cedex	DEC-2020-267
02/12/20	Missions géotechniques pour le centre nautique	3 864,00 €	Kaena 38660 St Vincent de Mercuze	DEC-2020-271
04/12/20	Fabrication d'une benne à papiers de bureau fermée	6 420,00 €	Dumoulin et Mermet Bouvier 01300 Chazey Bons	DEC-2020-274
04/12/20	Equipement de manettes sur 8 bornes Ticino	3 720,00 €	Biloba 69720 St Bonnet de Mure	DEC-2020-275
04/12/20	Changement de plateforme de sécurité sur une borne Ticino	2 880,00 €	Biloba 69720 St Bonnet de Mure	DEC-2020-276
04/12/20	Installation électrique dans le local cadre de vie au Clos Morcel	5 854,00 €	Perroux Electricité générale 01300 Virignin	DEC-2020-277
<b>Pôle développement</b>				
25/11/20	Etude diagnostic thermique du Musée Escalé Haut Rhône	5 760,00 €	Génie Techs 01510 Talissieu	DEC-2020-252
02/12/20	Zone signalétique vélo bascule	3 619,32 €	Pic Bois 01300 Brégnier Cordon	DEC-2020-269
02/12/20	Déploiement signalétique pastorale	1 809,66 €	Pic Bois 01300 Brégnier Cordon	DEC-2020-270

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

**3. Convention d'objectifs avec l'Office du Tourisme.**

Considérant que l'actuelle convention prend fin au 31/12/2020, Régis CASTIN informe le conseil communautaire que la signature d'une nouvelle convention d'objectifs est nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique 2020-2026.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Les modalités de versement de la subvention à l'Office de tourisme qui se fera en 3 temps (janvier 200 000 €, mai 80 % du montant de la subvention votée lors du BP et le solde sur présentation d'un rapport provisoire des actions en octobre).  
Le budget de l'OT est de 468 000 € dont une subvention d'environ 400 000 € de la CCBS (en fonction du programme d'actions et du reversement de la taxe de séjour).
- La durée de la convention est désormais calée sur celle du schéma touristique en cours d'actualisation soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2026.
- Certaines missions confiées à l'Office de tourisme font l'objet de précisions et notamment:
  - o La possibilité de mettre en place une billetterie généralisée, ou un marketplace dédié à la promotion et la vente des activités de tourisme, de loisirs et des hébergements du territoire Bugey Sud.
  - o L'Office de tourisme est désormais l'interlocuteur référent pour la gestion de la taxe de séjour qui (33 000 € perçu en 2019, 50 000 € en 2020).

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

**4. Désignation du représentant de la CCBS au sein de l'association Grande Traversée Jura.**

Régis CASTIN rappelle à l'assemblée que le bureau exécutif, par sa décision n°2020-224 du 2 novembre 2020, a décidé l'adhésion de la CCBS à l'association Grandes Traversées du Jura (GTJ) qui a pour objectifs de :

- Promouvoir le développement du tourisme de randonnée de pleine nature non motorisée sur le massif du Jura Franco-Suisse.
- Développer des itinéraires et en coordonner l'aménagement et l'entretien.
- Animer et fédérer les acteurs de la randonnée des Montagnes du Jura.

Cette association est très présente sur notre territoire avec de nombreux parcours de randonnées : pédestre, VTT, vélo, équitation, pistes de ski de fond.

Ces parcours traversent les massifs du Jura du nord au sud et les départements du Doubs, de l'Ain et du Jura.

La commission tourisme propose de désigner Robert SERPOL, Arvière en Valromey, grand connaisseur des circuits de randonnées et randonneur lui-même, pour représenter la CCBS au sein de cette association.

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

**5. Provisions pour risques : locations des bâtiments « Catcel » et « Olivier Frères » sur la commune de Groslée-Saint-Benoît.**

Pierre ROUX rappelle que le Code général des collectivités territoriales stipule qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par le comptable public.

Considérant le risque avéré d'irrecouvrabilité de certaines dettes locatives suite aux nombreuses relances déjà opérées auprès des entreprises « Catcel » et « Olivier Frères », il y a un risque de non recouvrement des dettes locatives dues et la nécessité de constituer, par respect du principe de prudence budgétaire, une provision pour risques.

Le montant de la provision à constituer est calculé sur la base des loyers TTC et charges dues sur la période 2012-2017.

Pierre ROUX insiste sur l'ancienneté de ces dossiers (relevant de l'ancienne communauté de communes Terre d'eaux) et sur la nécessité de les solder au cours de l'année 2021.

A la demande de la préfecture, en accord avec le comptable public, il est proposé au conseil communautaire de constituer une provision pour risques d'un montant total de 16 925,11 € pour des loyers impayés dans la ZA de Groslée-Saint-Benoit.

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

**6. Provisions pour risques : contentieux avec la commune de Magnieu concernant les attributions de compensation – Pierre ROUX**

Pierre ROUX rappelle que le Code général des collectivités territoriales stipule qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru.

Considérant le contentieux en cours entre la commune de Magnieu et la CCBS concernant les attributions de compensation, et l'appel opéré par la commune suite aux premiers jugements en faveur de la CCBS, il est nécessaire de constituer une provision pour litiges et contentieux par respect du principe de prudence budgétaire.

A la demande de la préfecture, en accord avec le comptable public, il est proposé au conseil communautaire de procéder au provisionnement de la somme de 500 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2020.

Pauline GODET informe l'assemblée que la chambre régionale des comptes a décidé de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes pour les exercices 2014 et suivants.

Elle souhaite également apporter une lecture politique du contentieux avec Magnieu. Datant du précédent mandat, ce litige était aussi le fruit de crispations entre élus sur plusieurs sujets. Le nouvel exécutif a donc souhaité rencontrer les nouveaux élus de Magnieu dans une démarche constructive. Le climat apparaît désormais plus apaisé et serein, avec une volonté commune de trouver une issue gagnante/gagnante pour les deux parties.

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

## 7. Décisions modificatives – Pierre ROUX

Pierre ROUX présente les décisions modificatives suivantes :

- Décision modificative n°1 : budget annexe gestion des déchets :

Réajustement des travaux non réalisés pour compenser des travaux de rénovation dans les déchèteries, et l'achat de panneaux de signalisation non prévus au budget primitif.

		Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
<b>Recettes</b>			
	<b>total section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
2031-128- opération 17	Frais études ex décharge des Erruts (somme budgétée inférieur à devis réel de nov)	15 400.00 €	
21578 - 1826 - opération 22	autre matériel et outillage de volrie (panneaux pour signalisation déchetterie suite renov)	4 000.00 €	
23121 -1826 - opération 22	Tx rénovation déchetteries (travaux en plus de ceux prévu dans marché)	3 000.00 €	
21712-1826-opération 22	Tx création chemin entre déchetterie et qual (devis refait pour travaux suppl)	2 605.00 €	
2315-1827-opération 28	tx Implantation des CSE (tous les tx prévus non réalisés cette année)	-25 005.00 €	
<b>Recettes</b>			
1341-1827-opération 28	Subvention DETR		-105 000.00 €
1341-1826-opération 22	Subvention DETR		105 000.00 €
	<b>total section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

- Décision modificative n°1 : budget annexe ZA en Sauvy à Virieu-le-Grand :

Ecritures d'ordre de stock pour un terrain encore disponible.

		Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
	<b>écritures d'ordre de reconstitution de stock de terrain restant à vendre</b>		
7133-042	variation en cours de production	20 000.00 €	
<b>Recettes</b>			
7133-042	variation en cours de production		20 000.00 €
	<b>total section de fonctionnement</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>20 000.00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses</b>			
3555-040	variation en cours de production	20 000,00 €	
<b>Recettes</b>			
3555-040	variation en cours de production		20 000,00 €
<b>total section d'investissement</b>		<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

- Décision modificative n°2 : budget annexe Orofusion

Réduction des charges de fonctionnement et d'investissement non réalisés pour la création d'une provision pour risques pour loyers impayés.

		Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (loyers impayés antérieurs à 2018)	16 925,11 €	
615228	Entretien de bâtiment	-1 900,00 €	
615231	Entretien de la voirie	-1 000,00 €	
6161	multirisque	-25,11 €	
023	virement à la section d'investissement	-5 000,00 €	
<b>Recettes</b>			
7552	subvention d'équilibre du budget principal		9 000,00 €
<b>total section de fonctionnement</b>		<b>9 000,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
2315 OP 002	Installation, matériel et outillage technique	-5 000,00 €	
<b>Recettes</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement		-5 000,00 €
<b>total section d'investissement</b>		<b>-5 000,00 €</b>	<b>-5 000,00 €</b>

- Décision modificative n°2 : budget annexe port de plaisance :

Réajustement des travaux non réalisés et ajout de crédits pour le remplacement d'une pompe de relevage.

		Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
023	Virement à la section d'investissement	5 000.00 €	
<b>Recettes</b>			
7552	subvention du budget principal		5 000.00 €
	<b>total section de fonctionnement</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
21532 OP 002	Réseaux d'assainissement : mise en place d'une pompe de relevage	15 000.00 €	
21538 OP 002	Autres réseaux : branchement coffret forain complémentaire	1 000.00 €	
2145 OP 002	travaux de construction sur sol d'autrui	-11 000.00 €	
<b>Recettes</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement		5 000.00 €
	<b>total section d'investissement</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>

- Décision modificative n°2 : budget annexe maisons médicales

Réajustement des travaux non réalisés et ajout de crédits pour des travaux d'aménagement nécessaires à l'implantation de deux nouveaux professionnels de santé à Virieu le Grand.

		Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>			
615228	Travaux de bardage (maison de santé à Virieu)	-6 000.00 €	
611	contrats et prestation de service	-250.00 €	
021	virement à la section d'investissement	29 750.00 €	
<b>Recettes</b>			
7552	subvention d'équilibre du budget principal		23 500.00 €
	<b>total section de fonctionnement</b>	<b>23 500.00 €</b>	<b>23 500.00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses</b>			
	<b>maison de santé virieu-le-Grand</b>		
2188 OP 002	nouveaux cylindre portes (maison santé Virieu)	6 400.00 €	
2135 OP 002	travaux d'installation agencement (maison santé Virieu) pour 2 professionnels de santé : orthophoniste et ....	40 550.00 €	
2188 OP 002	travaux de mise aux normes des portes automatiques (maison de santé de Virieu)	2 500.00 €	
2132	autres travaux	-2 500.00 €	
	<b>maison de santé à Culoz</b>		
21578 OP 102	panneaux signalisation (maison santé culoz)	800.00 €	
2313 OP 102	travaux à la maison de santé de Culoz	-18 000.00 €	
<b>Recettes</b>			
021	Virement de la section de fonctionnement		29 750.00 €
	<b>total section d'investissement</b>	<b>29 750.00 €</b>	<b>29 750.00 €</b>

- Décision modificative n°2 : budget principal :  
Réajustements budgétaires pour permettre les actions et travaux non prévus au budget primitif.

Section de FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
	<b>Associations : annulation des subventions pour manifestations non maintenues</b>		
6574F9	Domaine économique	-21 947.23 €	
6574F9	Domaine touristique culturel sportif	-35 830.00 €	
657341 F9	Commune de Belley : Entretien de Belley	-6 000.00 €	
617 F3	<b>Musée Escale Haut-Rhône</b>		
617 F3	Diagnostic/faisabilité technique	5 760.00 €	
	<b>subventions aux budgets annexes</b>		
6521 F4	Port de plaisance (remplacement pompe relevage)	5 000.00 €	
6521 F9	OROFUSION provisions pour risques et charges (bâtiment Catcel et Olivier Frères)	9 000.00 €	
6521 F5	Maisons de santé à virieu-le-Grand et Culoz (complément pour tx)	23 500.00 €	
	<b>contentieux commune de Magnieu : attributions de compensation</b>		
6815 F0	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	500 000.00 €	
	<b>FISCALITE REAJUSTEMENT</b>		
73111	Taxes foncières et taxes d'habitation /CFE		48 549.00 €
7362	produit de la taxe de séjour (déclaré sur l'exercice 2019)		20 000.00 €
022 F021	Dépenses imprévues	0.00 €	
023 F01	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-410 933.77 €	
	<b>total section de fonctionnement</b>	<b>68 549.00 €</b>	<b>68 549.00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				Pour information
	Politique de la ville			subv demandées
	Travaux local dynamité (au total 21 600 €)			mais non notifiées
2145 F5 Op 102	travaux complémentaires (prévu BP 16 000 €)	5 600.00 €		
2184 F5 Op 102	mobillier et Informatique complémentaires	5 000.00 €		
1322 F5 Op 102	complément subvention DSIL demandée (BP 11 900 €)		0.00 €	4 200 €
	Etude schéma directeur "mobilités actives" (marché 49 900 €)			
2031 F8 OP 113	Etude (prévu au BP 36 000 €)	13 900.00 €		
	Centre aquatique			
21318 F4 Op 107	travaux rénovation de la toiture (non prévu au BP)	40 000.00 €		
1341 F4 Op 107	subvention DETR (aide demandée 30%)		0.00 €	10 000 €
2188 F4 op107	achat d'un chalet (abri de jardin)	1 300.00 €		
	Boulodrome couvert			
21318 F4 OP 109	travaux de réfection de toiture (prévu BP 175 000 €) marché 200 200 €	25 200.00 €		
21318 F4 OP 109	remplacement des éclairages (marché 34 800 €) fourniture + travaux	34 800.00 €		
	Subvention Département Ain (transition écologique) (prévu BP 0)		0.00 €	56 944 €
	subvention DETR (complément aide demandée) prévu au BP 30 286 €		0.00 €	6 895 €
	Soutien aux travaux de réorganisation de l'alpage du Colombier			
	Délibération du 19/11/2020			
21758 F8 OP 110	Autres Installations et outillages techniques	-10 730.00 €		
20421 F8 OP 110	subvention à verser au Syndicat d'Alpage du Colombier	10 730.00 €		
	Actualisation du plan de financement de la voie verte reliant la			
	ViaRhôna au centre ville de Belley			
	Délibération du 19/11/2020			
23171 F8 OP 113	Travaux de réalisation voie verte	-23 115.00 €		
1323 F8 OP 113	Subvention du Département 65 448 € au lieu de 103 200 €		-37 752.00 €	
1347 F8 OP 113	Subvention DSIL 366 723 € au lieu de 377 210 €		-10 487.00 €	
	Achat bâtiment EPHAD 1€ symbolique - Ecriture d'ordre			
21318-041-FO-OP120	Autres bâtiment public (Intégration de la valeur du bâtiment)	455 000.00 €		
1326-041-FO-OP120	Subvention d'investissement (Intégration de la subvention à € symbolique)		455 000.00 €	
21318FO-OP120	Frais d'actes notariés	10 000.00 €		
2031FO-OP120	Frais d'études	-10 000.00 €		
	Achat de terrains (contrepartie provision AC cne Magnieu)			
2111 F8 OP 0101	Terrains	-561 857.77 €		
021 F01	Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement		-410 933.77 €	
	total section d'investissement	-4 172.77 €	-4 172.77 €	

#### INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE demande que la présentation des chiffres soit plus accessible et compréhensible de tous.

Pierre ROUX répond qu'un travail va être entrepris pour améliorer ces présentations à l'avenir et permettre une meilleure appropriation des élus.

#### VOTE : UNANIMITE

Votants : 54

Pour : 54

#### 8. Réajustement des subventions versées du budget principal vers les budgets annexes pour l'exercice 2020.

En lien avec les décisions modificatives du point précédent, Pierre ROUX informe l'assemblée qu'il convient de réajuster les montants des subventions du budget principal pour les budgets annexes. Il propose au conseil communautaire de valider les réajustements suivants :

- Budget annexe Orofusion (ZA Groslée Saint-Benoit) : + 9 000 € pour provision de loyers impayés.
- Budget annexe Port de plaisance : + 5 000 € pour le remplacement d'une pompe de relevage.
- Budget annexe maisons médicales : + 23 500 € pour des travaux d'aménagement nécessaires à l'implantation de deux nouveaux professionnels de santé à Virieu le Grand.



Un travail de réajustement budgétaire a été réalisé sur les budgets annexes pour limiter l'impact des subventions du budget principal.

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

**9. Autorisation donnée à la présidente pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 – Pierre ROUX**

Pierre ROUX rappelle à l'assemblée que, pour permettre l'engagement ou la poursuite de certaines opérations dans les meilleurs délais et de garantir le paiement des sommes dues sans attendre le vote du budget 2021, il est nécessaire d'autoriser la présidente à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes, avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

**10. Convention avec l'Union des Commerçants et Artisans de Belley pour l'organisation de Bugey'Expo.**

Myriam KELLER propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention de partenariat pluriannuelle de trois ans avec la Région, la ville de Belley et l'UCAB pour l'organisation des éditions 2021-2022-2023 du salon Bugey'Expo.

Cette convention permet de donner une perspective pluriannuelle et donc de la visibilité à l'UCAB.

Les contributions des différents partenaires sont définies comme suit :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à verser une subvention de 13 000 € pour chacune des trois éditions.
- La CCBS s'engage à verser une subvention de 13 000 € pour chacune des trois éditions.
- La Ville de Belley s'engage à contribuer techniquement à la bonne organisation du salon par une aide logistique des services de la ville pour chacune des trois éditions sur les aspects sécurité, communication, alimentation électrique, ou gestion des déchets.

La 17<sup>ème</sup> édition du salon Bugey'Expo est prévue les 9, 10 et 11 avril 2021 au boulodrome de Belley. Compte-tenu de la crise sanitaire en cours, la décision de maintenir le salon 2021 sera prise à la mi-février 2021 avant engagement de la plupart des dépenses.

En cas d'annulation, la prise d'effet de la convention pourra être décalée à partir de 2022.

**INTERVENTION :**

Jean-Yves HEDON précise que le Département n'est pas compétent pour être partie à la convention. Il s'engage néanmoins à rechercher des financements complémentaires à hauteur de 10 000 € par an sur la durée de la convention.

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

### **11. Village d'entreprises : choix du prestataire.**

Myriam KELLER rappelle l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I.) lancé en janvier 2020 pour rechercher un promoteur investisseur pour la réalisation d'un village d'entreprise sur les terrains situés dans la ZAC de La Picardière à Virignin.

L'objectif est de mener une politique de développement économique territorial à long terme pour :

- Favoriser le développement des entreprises présentes sur le territoire en apportant des solutions à leur croissance et en offrant un parcours immobilier et entrepreneurial.
- Doter le territoire d'une offre d'accueil de qualité, aujourd'hui inexistante.
- Initier et aider la création d'entreprises nouvelles.
- Accueillir au sein d'un parc de qualité des entreprises extérieures pourvoyeuses d'emplois.

A l'issue de la procédure de sélection, il est proposé de retenir la proposition du groupement composé de ELTIA PROMOTION (Bourg-en-Bresse) associé à l'agence .G ARCHITECTURE (Belley).

Le projet de ce groupement consiste en la réalisation d'un ensemble d'immobilier d'entreprises d'environ 8 530 m<sup>2</sup>, disposant des caractéristiques suivantes :

- La construction de cinq bâtiments d'activités pour une surface de plancher de 5 100 m<sup>2</sup> avec des ateliers modulables composés d'un sol brut et d'une mezzanine équipée selon les besoins des futurs utilisateurs.
- La construction de 3 bâtiments tertiaire R+2 et R+3 pour une surface plancher de 3 430 m<sup>2</sup> livré en open space prête à l'emploi.
- Les caractéristiques principales : 299 places de stationnement, voie piétonne et voie douce, parc à vélo, lieu de vie central et espaces verts ...

Le projet présenté est une proposition qui sera adaptée aux besoins des futurs preneurs en termes d'organisation spatiale. La répartition tertiaire et atelier pourra évoluer en fonction de la commercialisation.

- Prix de location bâtiment d'activité : prix « plancher » de 70€ HT /m<sup>2</sup>/an et prix « plafond » de 90€ HT/m<sup>2</sup>/an.
- Prix de vente bâtiment d'activité : prix « plancher » de 980€ HT/m<sup>2</sup> et prix « plafond » de 1200€ HT/m<sup>2</sup>.
- Prix de location bâtiment tertiaire : prix de 150€ HT /m<sup>2</sup>/an.
- Prix de vente bâtiment tertiaire : prix de 1800€ HT/m<sup>2</sup>.

La société ELTIA s'est engagée au démarrage de la construction dès qu'un taux de pré-commercialisation de 40% est atteint pour chacun des bâtiments.

Il est proposé d'approuver le principe de cession à la société ELTIA PROMOTION d'un terrain d'une superficie estimée à 19 280 m<sup>2</sup> environ pour un prix unitaire de 25 € HT/m<sup>2</sup> soit un montant prévisionnel d'environ 482 000 € HT hors frais.

La société ELTIA PROMOTION, sous réserve de la signature du compromis de vente, devra déposer une demande de permis de construire et une déclaration de travaux auprès de la Mairie de Virignin.

### **VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 53

Abstention : 1 (Philippe RODRIGUEZ)

## **12. Aide à l'immobilier d'entreprises : modification du dispositif d'aide et reconduction de la délégation de compétence au Département.**

Myriam KELLER rappelle à l'assemblée que la CCBS a instauré un régime d'aide de soutien à l'investissement immobilier d'entreprises, et a délégué au département de l'Ain la compétence d'octroyer cette aide aux entreprises pouvant en bénéficier sur le périmètre de la CCBS.

Ce régime d'aide prévoit une subvention maximale de 75 000 € pour les maîtres d'ouvrage privés et s'adresse aux PME industrielles des secteurs suivants : plasturgie ; métallurgie - mécanique ; aéronautique ; bois – ameublement ; agro-alimentaire ; équipements électriques, électroniques et automatismes, éco-activités et activités liées à l'eau.

Le Département s'engage à apporter les moyens financiers nécessaires avec un budget de 3,3 M€ en 2021, en augmentation de 1,3 M€ en raison de la crise sanitaire.

La convention au titre de l'année 2020 arrive à son terme. Il est proposé au conseil communautaire de reconduire la délégation de compétence d'aide à l'immobilier d'entreprises au département de l'Ain pour les années 2021, 2022 et 2023 en apportant les modifications suivantes :

- Aide de 22 500 € à 75 000 € par dossier pour les TPE/PME.
- Aide de 22 500 € à 75 000 € par dossier pour les ETI (entreprises de taille intermédiaire de moins de 5 000 salariés) et grandes entreprises (entreprises de plus de 5 000 salariés) dans la limite de 2 dossiers par an.  
La société Conductix de Belley va déposer un dossier ; la fruitière du Valromey avait bénéficié de cette aide.
- Bonification de l'aide avec une subvention maximale de 112 500 € en cas d'utilisation du bois local dans la construction.
- Dépenses éligibles : 100 % des travaux et 100 % de l'acquisition immobilière plafonnée au montant total des travaux (l'achat du foncier n'est plus éligible).
- D'ajouter les deux filières suivantes dans le champ des secteurs bénéficiaires : médicale/paramédicale ; transition énergétique/technologies innovantes (éco-activités de production de biens visant à la préservation de l'environnement).

### **VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

Une interruption de séance a lieu afin de permettre la signature des feuilles d'émargement pour les décisions modificatives.

## **13. Actualisation du plan de financement du centre aquatique.**

Pierre ROUX rappelle que deux projets sont inscrits pour le financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le Contrat Ambition Région (CAR), signé fin 2017 et se terminant le 31 décembre 2020 : la réalisation du centre aquatique intercommunal pour un montant de subvention de 850 000 € et les aménagements de la cascade de Glandieu pour 408 000 € (32,6%).

Considérant la volonté politique de retravailler le projet d'aménagements de la cascade de Glandieu dans sa globalité, il ne sera pas possible de déposer une demande de subvention complète d'ici la fin de cette année, hormis pour la phase de sécurisation du site (250 302 € de travaux) dont la demande de subvention déposée au titre du CAR devrait se solder par une aide régionale de 81 598 € (32,6%) au lieu des 408 000 € prévus initialement.

Cet aménagement global revisité pourrait ressortir du prochain CAR à venir en 2021.

Il est proposé de solliciter la Région pour le transfert des crédits du CAR restants pour les aménagements de la cascade de Glandieu (326 402 €) vers le projet de centre aquatique

intercommunal pour lequel la subvention régionale passerait ainsi de 850 000 € à 1 176 402 € (soit 12% d'un investissement estimé à 10 M€ HT).

Par ailleurs, un financement européen du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) est envisageable dans le cadre de la programmation 2021-2027 au titre des équipements sportifs d'envergure régionale.

L'Agence Nationale du Sport (État) a remplacé le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). La CCBS remplit les deux conditions préalables à un financement de l'ANS : avoir signé un contrat de ruralité avec l'Etat et être reconnu comme territoire carencé en matière d'équipements sportifs.

Le Département de l'Ain est sollicité pour un montant de 300 000 € (150 000 € en 2021 et 150 000 € en 2022) dans le cadre des aides à l'investissement des EPCI et des communes.

Il est proposé d'actualiser les demandes de subventions pour la réalisation du centre aquatique, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant € H.T.	Recettes	Montant €
Coût prévisionnel du projet	10 000 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes (opération inscrite dans le CAR 2018-2020)	1 176 402 €
		Europe (FEDER 2021-2027)	1 000 000 €
		Agence Nationale du Sport (ANS)	500 000 €
		Département de l'Ain	300 000 €
		<i>Sous-total subventions (30%)</i>	<i>2 976 402 €</i>
		Autofinancement (70%)	7 023 598 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000 €</b>

#### INTERVENTIONS :

Olivier GONDARD rappelle que la ville de Belley mène un projet ambitieux de requalification de sa plaine sportive. Les études de programmation sont engagées et la concertation (avec les associations, les acteurs institutionnels et le corps enseignants) est en cours. La CCBS sera d'ailleurs intégrée au COFIL.

Ce projet aura une résonance pour l'ensemble du territoire, et le devenir de la piscine actuelle est à prendre en compte pour sa réussite. Quelles sont les données d'avancement sur ce dossier ?

Pierre ROUX rappelle que le dossier du futur centre aquatique conditionne la date de « libération » de la piscine actuelle. Actuellement, il y a une phase de consolidation des données financières à croiser avec celles d'équipements similaires dont nous sommes dans l'attente. Néanmoins, pour le délai de livraison du futur centre aquatique, il faut compter 3 ans.

La piscine actuelle sera transférée à la ville en l'état.

Pauline GODET précise que deux études sont actuellement en cours de finalisation :

- Consolidation des données liées à l'exploitation, la fréquentation et au fonctionnement du futur centre aquatique, par le cabinet Espelia.
- Prospective financière à l'échelle du mandat, par KPMG et la DGFIP.

L'objectif est de donner à chaque élu des données objectives pour pouvoir se positionner sur ce projet en toute connaissance de cause, et exprimer une réponse franche du conseil communautaire.

#### **VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

#### **14. Tableau des emplois.**

Philippe NARDIN propose au conseil communautaire d'adopter le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et de prendre en compte les mouvements de personnels.

Cette délibération a une double finalité de décision et d'information concernant :

- La suppression de quatre postes : un chargé de mission environnement aquatique, un agent de maîtrise, un opérateur de saisie d'inscriptions d'accès en déchetterie, et un chargé d'éducation artistique.
- La création de deux postes : un chargé de mission « préparation et suivi financier du transfert eau et assainissement et mise en place de prestations de services pour les communes », et un poste de technicienne de gestion des déchets.
- Les postes qui deviennent vacants : DGS, maitre-nageur, et agent d'accueil à la piscine.
- Les postes qui deviennent pourvus : maitre-nageur, et instructeur des droits des sols.

#### **INTERVENTIONS :**

Marie-Hélène DESCHAMPS souhaite connaître le contenu des prestations de services pour les communes concernées par le poste de chargé de mission « préparation et suivi financier du transfert eau et assainissement et mise en place de prestations de services pour les communes ».

Pauline GODET précise que ce poste a été créé pour Laurent MARTIN. Ce poste va porter sur le travail budgétaire préalable au transfert de la compétence Eau et assainissement. Il comportera également un volet sur la réflexion à mener concernant des services à mutualiser ou à apporter aux communes.

Sur les remplacements des agents de la piscine, Dimitri LAHUERTA demande si des agents ont été recrutés, et le cas échéant sous quel statut. Le recrutement de contractuels est à privilégier, notamment si le choix du mode de gestion du futur centre aquatique est une DSP.

Philippe NARDIN précise que ce poste concerne la sécurité des bassins, et que le recrutement d'un titulaire est envisagé. En cas de DSP, le titulaire a l'obligation de reprendre le personnel, le choix de recruter un contractuel se discute donc.

#### **VOTE : UNANIMITE**

Votants : 54

Pour : 54

#### **15. Grille tarifaire de la redevance spéciale collecte des déchets.**

Michel Charles RIERA rappelle le soutien de la CCBS à la filière touristique lors de la crise sanitaire avec l'exonération de la redevance spéciale des campings.

La grille tarifaire concernant la gestion des déchets sur le territoire de la CCBS pour l'année 2021 est identique à celle de l'année précédente sauf pour les 4 cas suivants :

- Augmentation du coût de traitement d'incinération pour les gros producteurs (de 136.41 €/t à 141 €/t) afin de tenir compte de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) en 2021.
- Augmentation du coût du traitement des déchets en déchetterie pour les professionnels afin de tenir compte des tarifs des déchetteries professionnelles (220 €/t à 263.60 €/t).
- Création d'un forfait pour passage supplémentaire en déchetterie pour les particuliers qui ont dépassé leurs 52 passages alloués à l'année (79 €).
- Augmentation du forfait de remise en état des lieux après infraction ou dépôt sauvage identifié autour des TRIMAX (de 75 € à 150 €).

Michel Charles RIERA informe l'assemblée que plus de 150 amendes ont été envoyées pour des infractions de dépôts sauvages identifiés depuis juillet 2020. Il espère que cela contribuera à avoir moins de dépôts sauvages sur certains secteurs sensibles comme Virignin, Parves et Nattages, ou Belley. Il précise également que la communauté de communes de Yenne abandonne le badgeage des CSE ordures ménagères à partir de janvier 2021.

#### INTERVENTIONS :

Dimitri LAHUERTA remercie l'intercommunalité d'avoir entendu le message des communes face aux incivilités. Le fait d'augmenter le montant de l'amende permettra de poursuivre la lutte contre les dépôts sauvages. En complément, des panneaux d'informations vont être installés sur Belley et d'autres communes, des points d'apports volontaires (PAV) vont être ajoutés.

Cette réactivité est importante, mais il faudra également apporter une vraie culture d'accompagnement au changement et une pédagogie de l'environnement comme pouvait le faire le SIVOM.

Michel Charles RIERA précise que toutes les communes du territoire vont être contactées pour identifier les lieux sensibles sur lesquels apposer une signalétique, l'idée étant de ne pas mettre des panneaux sur chaque PAV. La CCBS fournira les panneaux, charge aux communes de les implanter. De plus, les tournées de collecte seront renforcées pendant les fêtes sur Belley, avec un passage le jeudi et un le samedi matin.

#### **VOTE : UNANIMITE**

Votants : 53

Pour : 53

#### **16. Avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commande pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.**

Pierre COCHONAT rappelle que le conseil communautaire a délibéré en juillet 2019 sur le transfert des compétences de la CCBS à l'eau et à l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dans ce cadre, afin d'aider les communes à remplir leurs obligations légales avec la mise à jour des schémas directeurs eau potable et assainissement et de préparer le transfert dans les meilleures conditions, il a été décidé de constituer un groupement de commandes

Contrairement à ce qui était prévu dans la convention initiale, compte tenu de l'impossibilité d'imputer comptablement l'opération en investissement pour les membres du groupement, compte tenu également de l'impossibilité faite à la CCBS de facturer uniquement le reste à charge de l'opération aux membres du groupement, il sera proposé d'autoriser la signature d'un avenant n°1 à la précédente convention de groupement de commandes.

La CCBS facturera aux communes lorsqu'elle obtiendra la subvention.

#### INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE demande quelles sont les conséquences financières pour les communes.

Pierre COCHONAT précise qu'il n'y aura aucune conséquence financière.

Pauline GODET souligne le changement dans l'analyse de la trésorerie sur la possibilité d'imputer comptablement l'opération en investissement pour les membres du groupement

#### **VOTE : UNANIMITE**

Votants : 53

Pour : 53

#### **17. Avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.**

Pierre COCHONAT rappelle que la CCBS a signé, le 23 Juin 2017, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'un montant de 57 600 € HT, avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour accompagner la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur le territoire.

Le premier appel d'offres réalisé en 2018 ayant dû être classé sans suite, une partie du travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage a dû être repris pour la seconde consultation de cette année.

Le contenu du cahier des charges et le format des consultations ont de plus, été très significativement modifiés entre les deux consultations.

Le suivi financier et administratif des marchés sera également plus important que prévu, la direction générale des finances publiques ayant imposé une ventilation des opérations commune par commune. Ces éléments justifient aujourd'hui la proposition d'un avenant à la précédente convention, d'un montant de 38 925 € HT.

Cette prestation, comme les schémas directeurs, est financée à 70% par l'Agence de l'eau et le Département de l'Ain.

L'Agence Départementale d'Ingénierie a consenti un effort financier pour réduire au minimum le montant de cet avenant.

**VOTE : UNANIMITE**

Votants : 53

Pour : 53

**18. Convention avec la Mission Locale Plaine de l'Ain.**

Francine MARTINAT rappelle qu'une subvention de 33 000 € a été votée pour la Mission Locale Bugey Plaine de l'Ain dans le cadre du budget 2020, correspondant à un montant de 1 €/habitant.

Le versement de cette subvention nécessite la signature d'une convention.

Sa mission est d'accueillir et d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire dans les thématiques de l'emploi, la formation, l'orientation, la santé/vie quotidienne, le transport, le logement, la justice ou la relation à l'entreprise. Dans l'Ain en 2020, 1989 jeunes ont été accompagnés dont 580 pour Bugey Sud. Il y a eu une augmentation de 15 % cette année, avec une difficulté pour trouver des stages.

Un gros travail est à prévoir pour le prochain contrat et une évaluation chiffrée a été sollicitée.

**VOTE :**

Votants : 53

Pour : 52

Abstention : 1 (Dimitri LAHUERTA)

**19 Participation à la SEM Les Energies de l'Ain (LEA).**

Michel Charles RIERA rappelle que, dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SIEA travaille sur une déclinaison à l'échelle départementale de la stratégie internationale, nationale et régionale en la matière.

Il est envisagé la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) « LEA-Les Energies de l'Ain » pour l'ensemble des collectivités du département.

L'objectif consiste à mettre en place une structure souple qui regroupera les différents acteurs et mutualisera les moyens, expertises et financements. La SEM permettra à la fois une maîtrise de la politique publique en la matière tout en intégrant un partenariat privé.

Le capital de la future SEM s'élève à 2 065 600 €. L'actionnariat public sera composé du Département, du SIEA (pour 52% à eux deux) et des EPCI.

Le mode de participation pour la CCBS envisagé est une participation au capital sans détention de siège individuel (une assemblée spéciale devra élire, à minima trois représentants au CA). La participation s'élèverait à 1.3 % du capital, soit 26 852 €.

Les principaux domaines d'action de la SEM LEA seront la production d'énergie renouvelable (création et exploitation de centrales photovoltaïques, investissement dans des usines de méthanisation, production d'hydrogène...), la modernisation de l'éclairage public, la chaleur fatale (valorisation des énergies perdues) et la mobilité.

Considérant l'intérêt de la démarche pour le territoire de Bugey Sud, il est proposé d'intégrer la structure au même titre que les EPCI du département.

Cette structure sera un outil important d'accompagnement dans la mise en œuvre du futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

#### INTERVENTIONS :

Pierre BROUSSART rappelle qu'il porte le projet Centrale Villageoise sur Bugey-Sud, structure qui a vocation à intervenir sur le territoire intercommunal, Yenne et le plateau d'Hauteville avec des financements exclusivement locaux.

Il considère que le SIEA développe ses activités et se disperse dans de nombreux domaines (fibre, conseil, isolation, production d'énergie renouvelable. Il fonctionne beaucoup par délégation et sous-traitance.

Concernant cette SEM, il convient de se questionner sur la répartition du capital, et notamment sur les 15% détenus par le secteur privé, ainsi que sur notre capacité en terme de gouvernance à peser sur les décisions prises pour que notre territoire soit prioritaire.

Cette SEM entre en concurrence avec Centrale Villageoise, alors que les entités ont des philosophies différentes : Centrale Villageoise amène une prise de conscience et une pédagogie forte, et a des financements citoyens. La SEM sera distante des habitants et n'a pas une stratégie claire actuellement. Il regrette que Centrale Villageoise n'ait pas pu être présentée au conseil communautaire et le peu d'intérêt porté par l'ancien exécutif.

Olivier GONDARD questionne sur l'intérêt d'une participation plus importante de la CCBS pour peser davantage sur les décisions.

Michel Charles RIERA rappelle les contraintes budgétaires de la CCBS et le fait que le PCAET n'est encore assez avancé. De plus, d'autres EPCI auront plus de poids.

Gérald CUEILLE souhaite connaître la représentativité de la CCBS avec la prise de participation proposée. Il trouve antinomique de ne pas soutenir Centrale Villageoise.

Pauline GODET précise que la CCBS aura voix délibérative dans une assemblée spécifique, et ne veut pas dire que l'on ne soutiendra pas Centrale Villageoise.

André BOLON questionne sur le retour pour la CCBS de cette prise de participation, et les raisons qui poussent le SIEA à venir chercher les EPCI.

Pour Michel Charles RIERA, participer à cette SEM permettra de mutualiser les moyens pour les PCAET. Pauline GODET rappelle que cette SEM voit le jour car les intercommunalités ont des programmes très ambitieux qu'elles ne pourront pas mener seules à bien. Près de 50 projets ont été identifiés, dont un sur la commune de Groslée-Saint-Benoit.

Pour Henri SOUDAN, c'est l'opportunité de mutualiser des moyens, financer des dispositifs, et s'engager pour une énergie décarbonnée. Les communes se doivent d'être exemplaires dans ce domaine.

Jean-Yves HEDON considère que les deux projets, Centrale Villageoise et SEM, sont complémentaires. L'engagement du département auprès du SIEA est une garantie, à condition d'avoir des projets. Le SIEA a notamment permis la distribution de la fibre optique.

#### **VOTE :**

Votants : 53

Pour : 50



Abstentions : 3 (Pierre BROUSSART, Gérald CUEILLE, André BOLON)

## **20. Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) – MC RIERA**

Michel Charles RIERA rappelle que le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) a pour mission d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement quel que soit le niveau de revenu.

Par sa délibération n°2020-147 en date du 19 novembre 2020, le conseil communautaire a mandaté le Département de l'Ain pour déposer une candidature commune pour la mise en œuvre du SPPEH. La rédaction de cette délibération précisait que les modalités financières feraient l'objet d'une prochaine délibération.

En 2020, le montant de la convention entre la CCBS et l'ALEC 01 pour l'animation de la plateforme de rénovation énergétique Renov + (qui exerce les missions d'un SPPEH) était de 68 053 € TTC.

Il est proposé de valider la participation financière de la CCBS pour 2021 à hauteur de 49 169 € TTC.

La diminution du montant annuel malgré une ambition croissante d'accompagnements sur le territoire est justifiée par les primes régionales, le programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) et par une participation du conseil départemental.

Dans ce même objectif d'ambition croissante pour le territoire, les montants prévisionnels pour les années 2022 et 2023 pour la CCBS sont respectivement de 57 451€ et 63 550€ TTC. Ces montants seront néanmoins à ajuster en fonction des accompagnements réellement réalisés sur l'année 2021, et feront l'objet de nouvelles délibérations.

### **VOTE : UNANIMITE**

Votants : 53

Pour : 53

### **- Information sur le journal communautaire.**

Franck-André MASSE rappelle la nécessité de communiquer efficacement sur l'action des élus, et l'attente forte des administrés à ce sujet. Sous le mandat précédent, le constat est que la communication était inexistante, ce qui a contribué à véhiculer une mauvaise image de la CCBS.

Un magazine intercommunal va voir le jour pour renforcer la proximité avec les habitants et valoriser les nombreuses actions menées par la CCBS au quotidien. Cette communication doit être positive, régulière, vivante, qualitative, percutante, et ludique.

Il faut s'adresser directement aux habitants. Pour mieux faire connaître la CCBS, ses compétences et ses actions, ce support doit être facile à lire.

Ce magazine fera 12 pages et sera tiré à 18 000 exemplaires sur papier recyclé par un imprimeur local et distribué dans toutes les boîtes aux lettres 3 fois par an (janvier, avant l'été et automne).

Un travail a également été engagé sur l'évolution des systèmes d'informations pour sécuriser les réseaux, optimiser les systèmes, et déployer de nouveaux outils dont un intranet pour les élus.

### **- Informations diverses :**

#### **o Cérémonie des vœux :**

Compte tenu du contexte sanitaire, Pauline GODET informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de cérémonie de vœux début 2021.

#### **o Retour sur les 5 premiers mois du mandat :**

Pauline GODET revient sur les premiers mois de la mandature.

Si les anciens élus peuvent avoir parfois un sentiment de lenteur, les nouveaux élus ont eu un temps d'acculturation nécessaire pour prendre connaissance des enjeux et des dossiers. Ces mois ont

néanmoins permis d'apprendre à travailler ensemble, avec de nouvelles méthodes de travail, et de poser les bases d'une nouvelle gouvernance.

Si la crise sanitaire a évidemment compliqué le travail des commissions et a limité les échanges, le bilan est positif et tous les élus sont à remercier pour leur implication.

Il y a une volonté de proposer des séances du conseil communautaire plus fluides, avec des débats contradictoires bienvenus.

La confiance va se créer et sera indispensable pour aborder les gros enjeux de 2021.

○ Centre aquatique :

Pauline GODET rappelle que l'étude prospective financière demandée à KPMG va permettre d'évaluer la capacité d'autofinancement pour les différents projets à mettre en oeuvre.

Des arbitrages seront nécessaires notamment sur le centre aquatique.

Les élus doivent donc disposer de tous les éléments d'information nécessaires pour pouvoir, ensemble, débattre et prendre sereinement des décisions qui vont engager la collectivité sur de nombreuses années. La question de fond étant : que décidons nous collectivement de faire sur ce mandat ?

Olivier GONDARD souhaite savoir pourquoi la signature de l'APD est décalée alors que les études sont disponibles et qu'un débat a eu lieu en fin de mandat précédent.

Pauline Godet rappelle qu'il est nécessaire d'avoir des éléments financiers complémentaires qui tiennent compte de la crise sanitaire, et qui permettent de s'assurer de la capacité financière de la CCBS de réaliser cet équipement. La crise Covid impactera les budgets futurs. Il y a des incertitudes quant aux recettes, et des dépenses ont augmenté du fait de la crise.

Il est également important de consolider les données d'exploitation pour veiller à ce que les coûts de fonctionnement n'explorent pas les prochaines années.

Même si cela est tard dans le processus décisionnel, une pause est nécessaire pour avoir une vision exhaustive de la situation financière, et ensuite les élus décideront ensemble de faire ou de ne pas faire ce centre aquatique. Le territoire a de toute façon besoin d'un nouveau centre aquatique. Il faut cependant retenir qu'un projet de territoire va être élaboré et qu'il faudra des moyens. Elle affirme qu'il faut prendre une décision éclairée en début d'année 2021.

Philippe RODRIGUEZ considère que c'est aux élus de prendre des décisions éclairées. Il faut prendre son temps car le choix doit faire l'unanimité. Il y a besoin d'un centre nautique sur le territoire, mais il ne doit pas non plus nous empêcher de faire autre chose. Cet investissement engagera la collectivité pour les 60 prochaines années, cela vaut la peine de prendre trois mois de réflexion supplémentaire.

Gérald CUEILLE rappelle qu'un emprunt a été réalisé pour le centre nautique. Politiquement, le fléchage de cet emprunt est symbolique.

Il fallait prévoir, en amont, une infrastructure qui permettait de minimiser les frais de fonctionnement. Ce n'est pas possible d'abandonner ce projet. Il faut désormais prendre le problème à l'envers et se demander ce qu'on peut faire pour que cela coûte moins cher. Les questions d'énergie n'ont pas été prises en compte

Pauline GODET précise qu'elle ne faisait pas partie du groupe de travail concernant cet équipement. Le parti architectural est à assumer.

Olivier GONDARD considère que la seule solution est de changer de cap, et de faire de ce centre aquatique le centre du projet politique. Le projet peut être redéfini en l'axant sur l'associatif ou le scolaire, mais tous les centres nautiques sont déficitaires par nature.

Pour Didier VINETTE, c'est Belley qui pousse sur ce projet.

En tant que nouvel élu, Marc GUILLAND considère qu'il est nécessaire de remettre ce dossier à plat et de disposer des bonnes données, même si cela prend 3 mois supplémentaires.

Dimitri LAHUERTA comprend le besoin d'informations complémentaires et regrette que l'APS ait été signé en fin de mandat.

Belley a porté seule la piscine du territoire pendant 40 ans. Le territoire a désormais besoin d'un équipement attractif pour limiter l'évasion sur d'autres territoires. C'est urgent et c'est de la responsabilité des élus communautaires d'envoyer un signe fort au territoire.

Ce projet est nécessaire pour relancer la commande publique, c'est 8 à 10 millions d'investissement. C'est la commande publique qui va relancer l'économie.

Quel que soit le périmètre du centre aquatique, Pauline GODET confirme le rôle clef de la collectivité dans le processus de relance économique, un investissement sera fait sur le territoire et contribuera à relancer l'économie locale.

La restitution des études KPMG et Espellia se dérouleront courant janvier 2021, et seront déterminantes pour la suite à donner à ce projet.

- Dispositif « Petites ville de demain » :

Pauline GODET informe l'assemblée que la candidature de la ville de Belley, déposée avec l'appui de la CCBS, a été retenue.

C'est une bonne nouvelle pour le territoire et une communication sera faite en début d'année pour détailler les avantages qui pourront être retirés de ce dispositif.

Dimitri LAHUERTA souligne le travail réalisé en concertation par la Ville de Belley et la CCBS, cela a donné du poids à la candidature de Belley. Il espère que les aides de l'Etat bénéficieront à tout le territoire de Bugey-Sud.

Il souhaite saluer le travail de la CPTS Bugey-Sud, et l'installation d'une cabine de téléconsultation sur Belley qui sera un outil supplémentaire pour le territoire et ses habitants.

Pauline GODET conclut la séance en souhaitant à l'assemblée de bonnes fêtes de fin d'année.

**La séance est levée à 22h10.**

**Le Secrétaire de séance,**

**Marcel BANDET**



**La Présidente,**

**Pauline GODET**

